



PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2016

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)
M. Pierre Gosselin

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 16-144** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOÛT 2016

- 16-145** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2016.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12

AOÛT 2016

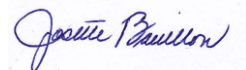
- 16-146** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août
2016.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 16-147** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes
du mois d'août au montant de **49 202.50\$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds
disponibles au budget de l'exercice 2016 de la municipalité pour effectuer le paiement
des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- L'état des revenus et des dépenses du mois d'août 2016
- Rapport des heures effectuées par les employés
- Rapport des statistiques du site Internet.

7. MRC DE LA MITIS

Sans objet

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

9. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU BUREAU MUNICIPAL

16-148 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection de la toiture du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « **Construction Gides April inc.** » a déposé une soumission respectant les exigences des documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE les montants de la soumission reçue de 44 781.55\$ taxes incluses, de « **Construction Gides April inc.** » respectent les montants prévus à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la MRC de La Mitis recommande l'adjudication du contrat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :

QUE la Municipalité procède à l'octroi du mandat et à la signature du contrat avec « **Construction Gides April inc.**, selon les plans et devis;

QUE la Municipalité s'en tient à la programmation des travaux déposée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour la municipalité de Saint-Charles-Garnier et au nom de celle-ci.

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion

Le conseiller monsieur Alain Goulet donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 219 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'y intégrer les dispositions du nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et de déontologie en matière municipale. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 202

16-149 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,

appuyé par madame Nancy Pineault
et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 219 remplaçant le règlement numéro 202 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'y intégrer les dispositions du nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipal est adopté.

12. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion

Le conseiller monsieur Alain Goulet donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 220 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et remplaçant le règlement numéro 196 afin d'y intégrer les dispositions du nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

13. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 196

16-150 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 220 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et remplaçant le règlement numéro 196 afin d'y intégrer les dispositions du nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est adopté.

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.

14. VOIRIE

Les travaux de voirie se poursuivent en septembre.

15. RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE AU MTQ, DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

16-151 **ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à

la demande de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NBR DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Route de Saint-Charles-Garnier	3,22	Bois brut	
Chemin du 7 ^e rang Ouest	3,08	Bois brut	
Chemin du Portage	2,19	Bois brut	2 645

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Alain Goulet, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de **8,49** km.

16. VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

16-152 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande des soumissions auprès de différentes firmes comptables concernant la vérification des états financiers et la préparation du rapport financier pour les années 2016-2017-2018 ainsi que pour les redditions de comptes demandées par le MAMOT, le MTQ et RECYC-QUÉBEC pour la même période.

Les soumissions devront être parvenues, au bureau municipal, au plus tard le 7 octobre 2016.

17. DOSSIERS DES ÉLUS

18. VARIA

POSTE DE MANŒUVRE

16-153 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a besoin d'un manœuvre à temps partiel pour effectuer certains travaux automnaux et l'entretien des bâtiments;

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu à la majorité :

QUE le conseil autorise la directrice générale à sélectionner, dans la banque de noms, le candidat le plus ancien.

Le vote :

Pour : 5

Contre : 1

SÉANCE DE TRAVAIL

16-154 Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu :

QU'une méthode de travail soit formalisée afin que les séances de travail soient mieux ordonnées.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Suggestion de citoyens, pour de meilleur résultat, afin d'éliminer la poussière sur les chemins municipaux : « Remplacer le calcium en flocons par du calcium en liquide et étendre en quantité suffisante ». Dossier à suivre

ASSOUPPLISSEMENT DU RÈGLEMENT 207 SUR LES NUISANCES PUBLIQUES

16-155 Suite à des inspections effectuées par l'inspecteur en urbanisme, dont certaines propriétés contreviennent au règlement numéro 207 sur les nuisances publiques;

Considérant que des citoyens demandent, au Conseil municipal, d'assouplir ledit règlement et d'augmenter le délai de conformité.

Il est proposé par monsieur Pierre Gosselin,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil municipal prévoit une séance de travail le 6 septembre prochain afin de rencontrer monsieur Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme pour :

- étudier les propriétés en infractions
- la possibilité d'assouplir le règlement sur les nuisances publiques
- la possibilité d'augmenter le délai pour se conformer à la réglementation
- Les visites de l'inspecteur sans autorisation

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-156 Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de lever la séance à 20h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.